Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 02 octobre 2024
ID : 066-216600163-20240919-79_SEPT_2024-DE

Banyuls sur mer
LA LUMINEUSE

COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 septembre 2024 à 18h00

Délibération n° 79/sept/2024
Modification du tableau des emplois permanents

L'an 2024, le 19 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

Absents excusés ayant donné procuration : Guy VINOT pouvoir à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Guillaume BLAVETTE, Olivier CAPELL pouvoir à Sandrine COUSSANES, Evelyne CANOVAS pouvoir à Fabrice VIGINIER, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Ghislaine BALLESTE, Emmanuelle FRADET pouvoir à Marc MARTI,

Absent : Cédric CASTELLAR

Effectif : 27 Quorum : 14

Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 6 ; Absent : 1

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;
Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L313-1 ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique ;
Vu l'avis favorable de la commission n°6 du 10 septembre 2024 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 02 octobre 2024
ID : 066-216600163-20240919-79_SEPT_2024-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 26) :

- d'approuver la création des emplois suivants :
  - un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

    Filière : administrative,
    Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,
    Grade : Adjoint administratif
    - ancien effectif : 2
    - nouvel effectif : 3

  - trois emplois d'adjoint technique à temps complet

    Filière : Technique,
    Cadre d'emploi : Adjoints techniques,
    Grade : Adjoint technique
    - ancien effectif : 17
    - nouvel effectif : 19

- **d'adopter** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours ;
- **de dire** que la présente délibération :
  - est transmise au représentant de l'Etat ;
  - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA

Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

MAIRIE DE BANYULS SUR MER * PYR.-OR. *

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 02 octobre 2024
ID : 066-216600163-20240919-79_SEPT_2024-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER

MISE A JOUR DU 04/07/2024

EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

	EMPLOIS											EFFECTIFS
FILIERE	**EMPLOI/ POSTE**	**Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures**		**Total**		**Catégorie hiérarchique**			**Emploi pouvant être pouvu par un contractuel (article L 332-8 du code général de la fonction publique)**		**Emploi pourvu**	**Emploi non pourvu**	**Grade de l'agent qui occupe le poste**
		TC	**TNC**	**En heures**	**En ETP**	**A**	**B**	**C**	**oui**	**non**			
ADMINISTRATIVE	DGS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1		DGS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGS (grade)	35		35	1	X					1		Attaché
	DGS (grade)	35		35	1	X						1	Attaché hors classe
	DGAS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					1		DGAS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGAS (Grade) Resp affaires juridiques/état ci	35		35	1	X					1		Attaché principal
	Responsable Finances marchés publics	35		35	1	X					1		Attaché principal
	DRH	35		35	1	X					1		Attaché principal
	Responsable finances/comptabilité OT	35		35	1		X				1		Rédacteur principal 1ère Classe
	Administratif PM	35		35	1		X				1		Rédacteur
	Administratif secrétariat maire Qualité	35		35	1		X				1		Rédacteur
	Administratif secrétarait DGS vie citoyenne	35		35	1		X				1		Rédacteur
	Administratif CTM	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	cimetière	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	communication / événementiel	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat de direction	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Communication	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Comptabilité	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	secrétariat général	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Entretien mairie	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH / Ecoles	35		35	1			X			1		Adjoint administratif principal 2ème classe
	Chargé de communication	35		35	1			X	X			1	Adjoint administratif
	OT détachement	35		35	1			X	x		1		Adjoint administratif
	Accueil/état civil	35		35	1			X		x		1	Adjoint administratif
	Informatique	35		35	1		X		X		1		Technicien
	Responsable urbanisme	35		35	1	X			X		1		Ingénieur
	Directeur des services techniques	35		35	1	X					1		Ingénieur
	ST Maçonnerie	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Adjoint pole travaux publics	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Responsable pôle travaux publics	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Responsable bâtiments plomberie électricité	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Responsable du CTM	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Espaces verts	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Adjoint pôle batiment plomberie électricité	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Cantine	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	ASVP PM	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Entretien Salles	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Entretien bâtiments	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 02 octobre 2024
ID : 066-216600163-20240919-79_SEPT_2024-DE

	Environnement	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Transport (Bus)	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Entretien Salles	35		35	1			X			1		Agent de maitrise principal
	Responsable pôle logistique et transport	35		35	1			X			1		Agent de maitrise
	Adjoint pôle cadre de vie	35		35	1			X			1		Agent de maitrise
	Nettoyage ville	35		35	1			X			1		Agent de maitrise
	ATSEM écoles	35		35	1			X			1		Agent de maitrise
	ATSEM école	35		35	1			X			1		Agent de maitrise
	Maçonnerie	35		35	1			X			1		Agent de maitrise
	ATSEM écoles	35		35	1			X			1		Agent de maitrise
	Technique	35		35	1			X				1	Adjoint technique principal 1ère classe
	Mécanique	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 1ère classe
	Camping MAD	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 1ère classe
	Comptabilité	35		35	1			X				1	Adjoint technique principal 1ère classe
	Agent polyvalent ST	35		35	1			X				1	Adjoint technique principal 2ème classe (disponibilité)
	ASVP PM	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Camping MAD	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Comptabilité	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Brigade verte	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Transports scolaires	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
TECHNIQUE	Voirie	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	voirie	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Camping MAD	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Nettoyage ville	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Bâtiments plomberie électricité	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Maçonnerie	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Travaux publics	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Camping MAD	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Nettoyage ville	35		35	1			X			1		Adjoint technique principal 2ème classe
	Cantine	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	ASVP PM	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Transport scolaire		24	24	0,69			X			1		Adjoint technique
	Transport	35		35	1			X				1	Adjoint technique (disponibilité)
	DISPO		20	20	0,57			X			1		Adjoint technique
	Voirie	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Mécanique	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Camping MAD		20	20	0,57			X			1		Adjoint technique
	Maçonnerie	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	nettoyage ville	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Menuiserie / peinture	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Maçonnerie	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Maçonnerie	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Entretien salles		20	20	0,57			X			1		Adjoint technique
	Mécanique	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Electricien	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	ATSEM écoles		20	20	0,69			X			1		Adjoint technique
	Maçonnerie	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Administratif PM	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Camping MAD	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Entretien écoles		20	20	0,57			X			0	1	Adjoint technique (disponibilité)
	Voirie	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Brigade verte	35		35	1			X			1		Adjoint technique
	Entretien bâtiments		20	20	0,57			X			1		Adjoint technique
	nettoyage ville	35		35	1			X				1	Adjoint technique
	nettoyage ville	35		35	1			X				1	Adjoint technique
SPORTIVE	Responsable activités extra scolaires	35		35	1			X			1		Opérateur des APS principal
	Responsable PM	35		35	1		X					1	Chef de service PM principal 1ère classe
	Responsable PM	35		35	1		X				1		Chef de service PM principal 2ème classe

Envoyé en préfecture le 01/10/2024
Reçu en préfecture le 01/10/2024
Publié le 02 octobre 2024
ID : 066-216600163-20240919-79_SEPT_2024-DE

SECURITE	Adjoint responsable PM	35		35	1		X					1	Chef de service PM principal 2ème classe
	Adjoint responsable PM	35		35	1		X				1		Chef de service PM
	Agent PM	35		35	1			X			1		Brigadier chef principal
	Agent PM	35		35	1			X			1		Brigadier chef principal
	Agent PM	35		35	1			X			1		Brigadier chef principal
	Agent PM	35		35	1			X			0	1	Brigadier chef principal
	Agent PM	35		35	1			X			1		Gardien Brigadier
	Agent PM	35		35	1			X			1		Gardien Brigadier
TOTAUX	TOTAUX	3535	144	3679	105,23						95	13	